Ouverture de la consultation relative à l'introduction d'une obligation de signaler les cyberattaques

Pauline Meyer, le 26 janvier 2022

Pour faire face à l'augmentation de cyberincidents ces dernières années, le Conseil fédéral a, à l'occasion de sa séance du 12 janvier 2022, ouvert une procédure de consultation relative à l'introduction d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques. La consultation court jusqu'au 14 avril 2022.

Le Conseil fédéral avait, par suite de son rapport publié en réponse au postulat « Infrastructures critiques. Instaurer une obligation de signaler les incidents graves de sécurité », chargé le Département fédéral des finances (DFF) de préparer un projet introduisant les bases légales pour introduire une telle obligation. La consultation y faisant suite répond à une volonté politique qui s'est manifestée dans d'autres contextes également, à l'instar de la stratégie pour la protection des infrastructures critiques ou de la stratégie de protection de la Suisse contre les cyberrisques.

Lors de sa séance du 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation en proposant une modification de la loi fédérale du 18 décembre 2020 sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (loi sur la sécurité de l'information, LSI) pour y instaurer cette obligation de signaler les cyberattaques. Est présenté un avant-projet, accompagné d'un rapport explicatif.

L'avant-projet définit tout d'abord les notions de cyberincident et de cyberattaque et prévoit ensuite les bases légales nécessaires à l'activité du NCSC, qui sera compétent pour recevoir les signalements. Les modalités principales de l'obligation de signaler les cyberattaques contre des infrastructures critiques constituent naturellement l'essence du projet. Finalement, la section concernant le traitement de données personnelles et l'échange d'information dans la LSI est également revue, afin de correspondre aux tâches légales du NCSC.

Proposition de citation : Pauline Meyer, Ouverture de la consultation relative à l'introduction

d’une obligation de signaler les cyberattaques, 26 janvier 2022 *in* www.swissprivacy.law/117

Les articles de swissprivacy.law sont publiés sous licence creative commons CC BY 4.0.